



Retraités Cheminots

<http://www.fo-cheminots.com/retraites.html>

Lettre aux Retraités

Evolution des prix selon l'INSEE

2021 : + 2,8%

Janvier : +0,3%

Février : +0,8%

Mars : +1,4%

Avril : +0,4%

+4,8% sur un an

Evolution des pensions :

+ 1,1% en janvier 2022

Indemnité Inflation

100€ versée aux Retraités ayant une pension inférieure à 2000€ nets mensuels, en principe en février.

Forfait Patient Urgence

19€61 non pris en charge par la CPRP mais par vos mutuelles

Smic : 1302€ 64 au 1er mai

BON A SAVOIR

Caisse de Prévoyance SNCF

04 95 04 04 04

Services aux Retraités
SNCF : 0809 400 110
(numéro vert)

Edito : Augmentez les retraites !!!

Encore dans une période électorale, les médias passent les organisations syndicales dont Force Ouvrière pratiquement aux oubliettes. Les candidats (ou non-candidats) aux élections phagocytent les journaux télévisés, avec leurs promesses. Pas facile de se faire entendre, pas facile de faire entendre les revendications des salariés. Le groupe des 9 organisations de retraités a publié (page 2) un questionnaire pour interpeller les candidats députés sur les problè-



mes cruciaux pour les retraités. N'hésitez pas à transmettre ce questionnaire aux candidats ! Il faut populariser au maximum les exigences des retraités ! Afin qu'une fois élus, ils ne puissent invoquer leur ignorance du dossier...

On ne sait ce qu'il sortira des urnes en juin. En toute indépendance Force Ouvrière n'attend rien du règne de Macron 2. Les déclarations sur une possible « réforme » des retraites ne présagent rien de favorable pour les salariés. Les promesses sur une indexation des retraites sur l'inflation ne serait que notre dû et sera de toutes façons insuffisant car cela ne rattrapera pas le retard pris depuis des années ! (12% depuis 2012 au minimum)! C'est aussi pourquoi l'Union confédérale des Retraités FO a fait sienne comme revendication :

L'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen.

Porter les revendications, c'est la base même du syndicalisme. C'est pourquoi le Congrès Confédéral FORCE OUVRIERE est un événement. Non pas son changement de dirigeant puisque Yves Veyrier, secrétaire général de la confédération ne sollicitera pas un nouveau mandat. Les hommes changent mais les principes du syndicalisme demeurent ; c'est à ce moment que sont définies et réaffirmées les revendications que portera haut FORCE OUVRIERE. C'est pourquoi les militants FO, salariés et retraités, les syndicats, participeront nombreux à ce congrès.



Vive Force Ouvrière !

Bulletin rédigé par le Secrétariat des Retraités :

Gérard LE MAUFF, Alain SCHLICK, Claude DENIS, Christine DEVARENNE, Eric FALEMPIN, Patrick FAUCOUNEAU, François GRASA, Claude JEHAN, Jean-Louis PONNAVOY,



Madame, Monsieur,

Vous êtes candidat ou candidate aux élections législatives.

Nous sommes un ensemble de 9 organisations nationales de retraités, syndicats ou associations, qui agissons ensemble depuis 2014 et avons défini en commun un certain nombre de revendications. Nous souhaiterions avoir votre réponse sur celles-ci afin de les faire connaître à nos adhérents et sympathisants. Ceux-ci se sont mobilisés ces derniers mois, comme le 2 décembre 2021, avec une manifestation nationale à Paris de plus de 25 000 personnes ou encore le 24 mars 2022 à travers plus de 28 rassemblements régionaux avec 40 000 manifestantes et manifestants.

Pouvoir d'achat

Les revenus des retraités « décrochent » de ceux des salariés du fait de la désindexation des pensions par rapport aux salaires mise en place en 1987. C'est ainsi que plus d'un million de retraités sont en dessous du seuil de pauvreté et que trois retraités sur dix perçoivent une pension de droit direct inférieure à 1 000 euros bruts mensuels.

- **Question 1** : Êtes-vous favorable à un retour à l'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen ?

Le Code de la Sécurité sociale (articles L.161-23-1 et L161-25) prévoit l'indexation annuelle des pensions sur l'indice INSEE de l'inflation. Pourtant, depuis 2013, cela n'a pas été le cas, avec des gels ou des sous-revalorisations. Sur cette période, les retraités ont perdu près d'un mois de pension sur une année.

Santé

Les retraités sont inquiets de la situation du système de santé et en particulier de celle de l'hôpital public : manque d'effectifs, manque de matériels, manque de masques... Il est apparu que, malgré des milliards versés notamment aux laboratoires, le pays est totalement dépendant de firmes étrangères pour se fournir en biens indispensables. Le nombre de lits supprimés depuis le début du quinquennat se monte à 17 600.

De ce fait, le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) indique que le niveau relatif des pensions par rapport au revenu d'activité va continuer à se dégrader. La pension moyenne brute (1 140 € pour les femmes et 1 920 € pour les hommes) va continuer à diminuer pour atteindre 32 % du salaire brut en 2070.

- **Question 2** : Êtes-vous prêts à prendre des mesures pour un rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 2014 et pour éviter que cette dégradation programmée se poursuive ?

Alors que le candidat Macron de 2017 avait promis aux retraités le maintien de leur pouvoir d'achat, la CSG des retraités a été augmentée de 1,7 point le 1^{er} janvier 2018, soit une hausse de son montant de près de 25 %.

- **Question 3** : Êtes-vous favorable à l'annulation de la hausse de la CSG ? Êtes-vous pour la mise en place d'une assurance maladie financée par les cotisations sociales ?

Cette situation fragilise tout le système de santé du pays : fermetures d'hôpitaux, fermetures de maternités, fermetures de services, etc. Tout ceci engendre des déserts médicaux et industriels sur l'ensemble du territoire.

- **Question 4** : Quelles mesures envisagez-vous pour améliorer le système de santé hospitalier et le faire fonctionner de nouveau correctement (création de lits, embauches, etc.) ?

EHPAD et services d'aide à domicile

Comme de récents scandales l'ont révélé et comme le rapport IGAS-IGF le confirme, la situation des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) est très grave dans de nombreux établissements. Afin de faire des économies, il a même été suggéré un moratoire sur la création de nouveaux EHPAD publics. Une loi traitant du « grand âge » devait sortir, mais n'a pas été publiée. La situation des services d'aide à domicile n'est pas meilleure : manque de personnel, manque de qualification et manque d'intérêt pour ces professions insuffisamment valorisées. Il est scandaleux que

des groupes privés s'enrichissent sur le dos des seniors. La perte d'autonomie des personnes âgées est d'abord un problème de santé et justifierait donc la création d'un service public financé par l'assurance maladie et non d'une 5^e branche financée par l'impôt.

➤ **Question 5** : Êtes-vous favorable à la prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % par l'assurance-maladie ? Quelles mesures préconisez-vous pour l'embauche et la formation de personnels qualifiés (Ehpad et services à domicile) en nombre suffisant ?

Services publics

De nombreux services publics sont fermés, réorganisés sur le territoire depuis plusieurs années, entraînant notamment de nombreux retraités dans des difficultés croissantes afin de répondre à leurs besoins. L'accélération du tout numérique au détriment de la proximité et de la

présence de salariés de service public formés, accélère ce processus.

➤ **Question 6** : Êtes-vous favorable à la remise en place de services publics de proximité répondant aux besoins de nos concitoyens et plus particulièrement de ceux des retraités ?

Écoute

Alors qu'ils représentent 17,8 millions de citoyens, les retraités et personnes âgées ne disposent d'aucun interlocuteur de pleine compétence quant à leurs problèmes et difficultés

puisqu'il n'y a plus de ministère dédié aux retraités et personnes âgées.

➤ **Question 7** : Êtes-vous favorable à la création d'un tel ministère ?

Pouvez-vous indiquer sous quelle étiquette politique vous vous présentez à l'élection ?
Nous vous remercions, madame, monsieur, de votre réponse.

Pour les 9 organisations de retraitées et retraités :

Marc Bastide (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)
Didier Hotte (UCR-FO, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)
Jacqueline Valli (UNAR-CFTC, 45 rue de la Procession, 75015 Paris)
Daniel Delabarre (UNIR CFE-CGC, 59 rue du Rocher, 75008 Paris)
Marylène Cahouet (FSU, 104 rue Romain Rolland, 93260 Les Lilas)
Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris)
Jacques Brillet (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)
Roger Perret (Ensemble & solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)
Michel Denieault (LSR, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil)



AG de l'Union Confédérale des Retraités (UCR FO) Marseille 11 et 12 Mai 2022

Intervention faite au nom de la Section fédérale des retraités

Recevez Mes chers camarades, le salut fraternel de la Section fédérale retraités des cheminots

Nous approuvons sans réserve le rapport moral et d'activité.

Durant la période écoulée notre UCR a été très active pour défendre ses revendications et peut légitimement mettre au compte de sa mobilisation par exemple le recul - partiel mais palpable pour un nombre conséquent de retraités à petites pensions- de l'augmentation de la CSG de 25 % décidé en 2018 (108 000 retraités cheminots sur 230 000 ont ainsi été remboursé de 5 mois d'augmentation de retenue sur leur pension) ainsi que l'abandon, en lien avec la mobilisation interprofessionnelle, d'un régime dit « universel » de retraite par points.

Nul doute que l'action revendicative commune du groupe des 9 soit un point d'appui décisif pour nos mobilisations et que notre UCR en est un pilier important ; un rôle qu'elle se doit bien entendu de poursuivre.

S'il est ainsi désormais établi, que les salariés en retraite ont une capacité de mobilisation bien réelle, il n'en demeure pas moins que le pouvoir politique en place actuellement n'a jamais eu aucune intention de négociations de nos revendications s'il n'est pas face à un rapport de force ... ce qui ne saurait nous décourager.

Nos revendications sont bien rappelées dans le rapport d'activité, et il n'y a pas grand-chose à ajouter au rapport de Didier.

Juste ceci.

Si nous sommes justement attachés à l'indispensable indexation entre l'évolution des pensions et celui du salaire moyen, il paraît nécessaire comme l'a souligné

Didier, de le compléter par une revendication de rattrapage, 12 % par exemple, soit la perte estimée je crois depuis 2014.

Il y a quelques jours, je lisais un article du journal Ouest France sur l'augmentation actuelle des prix et les mesures visant à palier l'augmentation de l'inflation pour les ménages. Le journaliste indiquait le mécanisme de revalorisation du SMIC, fonction de l'inflation constatée, y compris en cours d'année (soit 3 revalorisations forts justifiées depuis l'automne 2021), et ne pouvait pas ne pas faire remarquer qu'à contrario ... « *En principe les pensions doivent suivre le rythme de l'inflation. Et pourtant à l'aide de quelques tours de passe-passe la règle a souvent été mise à mal ces dernières années* » ...

« *Qu'en termes délicats ces choses-là sont dites* » pourrions-nous dire en paraphrasant Molière !

Car comme nous le dénonçons, les gouvernements successifs violent impunément la loi depuis 2013 en la matière (en l'occurrence l'article L 161-25 du Code de la Sécurité sociale).





En ces temps d'élections, républicaines, infliger un « rappel à la loi » n'est-il pas nécessaire envers ceux qui les décident et veillent à leur application? Ce sujet est justement évoqué (de façon plus soft) dans le questionnaire du *Groupe des 9*aux candidats députés. Les réponses seront intéressantes et peut être utiles à rappeler en temps utiles

De la même façon, il y a aussi le principe d'égalité devant l'impôt.

Dans son article, au sujet du barème de l'impôt sur le revenu, le journaliste indiquait les revalorisations annuelles fonction de l'inflation, soumises à la loi de finance annuelle, « *l'objectif étant, soulignait-il, d'éviter qu'une hausse de salaire en lien avec l'inflation ne fasse basculer les ménages dans la tranche supérieure et qu'on ne leur reprenne d'un côté ce qu'on leur a donné de l'autre* »

Mes camarades, les retraités seraient-ils exclus de cette légitime préoccupation ? On peut le penser.

Mes camarades, les retraités seraient-ils exclus de cette légitime préoccupation ? On peut le penser.

Une de nos adhérentes, veuve d'un militant, percevait en janvier 2021 une réversion nette de 845,47 €. En janvier 2022, avec 1,1 % de revalorisation gracieuse du gouvernement, elle ne touche plus que 811,56 € : erreur ? pas du tout, son taux de CSG est passé de 0 à 3,8 % avec comme double peine la ponction supplémentaire de 0,5 % de CRDS soit 40,77 € de retenues nouvelles et donc une perte significative de sa pension de réversion !

Le barème 2022 des seuils de CSG n'a augmenté en effet que de 0,2 % ... Alors que ces seuils devraient suivre à minima les augmentations gouvernementales pour les pensions.

L'Etat reprend donc par l'impôt, à des retraités, plus qu'il n'octroie de revalorisation ... Une arnaque d'Etat !---

Mes camarades, ces injustices - comme beaucoup d'autres hélas, comme la dégradation accélérée des services publics, hospitaliers et autres - alimente une colère sourde, légitime, grandissante.

Cette colère peut se manifester de diverses manières, voire mener à des impasses.

Notre objectif bien entendu est qu'elle se manifeste dans des mobilisations aux fins d'obtenir la satisfaction des revendications.

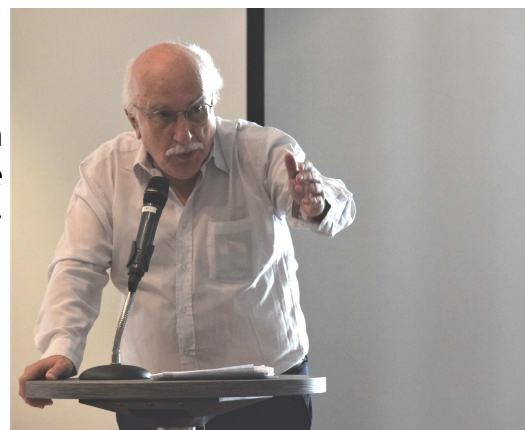
Nous le savons, notre indépendance pour rester fidèle à nos combats revendicatifs est décisive afin de conserver la confiance des salariés en colère.

A l'occasion des élections en cours- et sans nous engager comme d'habitude en aucune manière derrière quelque « sauveur suprême » - nous ne serons cependant pas indifférents à l'émergence éventuelle d'un pouvoir politique plus favorable à nos intérêts de salariés, car source d'espoirs et donc de motivations supplémentaires aux indispensables mobilisations syndicales.

Nous verrons bien

Je veux terminer en témoignant au nom de notre Section fédérale, de toute notre gratitude à Didier Hotte, inflexible défenseur des intérêts de notre UCR, avec le doigté, la fraternité et la convivialité moustachue qu'on lui connaît.

Gérard Le Mauff





Assemblée Générale des 11 et 12 mai 2022 Résolution adoptée à l'unanimité (Extraits)

Pour la paix, le pain et la liberté

.....

L'AG entend exprimer son soutien total aux populations, aux travailleurs ukrainiens et à leurs syndicats qui sont les premières victimes d'un conflit dont elles ne sont pas responsables. De la même façon elle soutient la population et les militants en Russie et Biélorussie qui rejettent la guerre.

L'AG de l'UCR condamne toutes les guerres. Elle rappelle qu'aucun conflit armé ne justifie que des populations entières souffrent ou soient menacées dans leur vie. Comme l'écrivait Anatole France : « On croit mourir pour des idées, on meurt pour des industriels. ».

L'indépendance syndicale garante du combat pour les revendications

...

l'AG se félicite et approuve la décision de la Confédération de ne donner aucune consigne de vote ni lors de l'élection présidentielle, ni lors des législatives « *laissant l'entière liberté pour chaque syndiqué de participer en dehors du syndicat à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors.* »

Non à la baisse du pouvoir d'achat :

Augmentation immédiate des pensions

L'Assemblée générale de l'UCR FO constate que l'inflation est repartie de plus belle et atteint à ce jour plus de 4,8% sur 12 mois selon l'INSEE.

Avec 0,4 % de hausse des pensions de base au 1er janvier 2021 et 1,1 % en janvier 2022, et +1% dans les complémentaires du privé en novembre 2021, le porte-monnaie des retraités est réduit à la portion congrue, d'autant que l'augmentation de l'énergie (gaz, électricité) dépasse les 10 % sur l'année et les carburants, les 20 %.

Ce n'est pas la « prime énergie » de cent euros qui compensera cette nouvelle perte de pouvoir d'achat.



Or, l'AG rappelle qu'en 15 ans, les retraités ont perdu plus de 20% de leur pouvoir d'achat du fait de la désindexation des pensions par rapport aux salaires, de la multiplication des mesures fiscales dont la hausse de la CSG de 25%.

Dans l'immédiat, l'AG de l'UCR FO exige la revalorisation des pensions à hauteur de 5% avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022, et augmentation en parallèle des plafonds déterminant les différents taux de CSG.

Et, d'une façon générale, l'AG de l'UCR FO exige :

Le rattrapage immédiat de la perte de 12 % depuis 2012 pour toutes les retraites,
L'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen,

.....

De la même façon, l'AG refuse :

...

Les décisions telles que le gel du barème de l'impôt sur le revenu, la baisse du quotient familial, le relèvement du seuil du revenu fiscal de référence (lequel conditionne les exonérations d'impôts, de taxe d'habitation, de la redevance audiovisuelle... ou détermine le bénéfice de certaines allocations.)

Elle revendique le remboursement des sommes ainsi injustement prélevées.

.... L'AG de l'UCR FO reprend à son compte la déclaration du CCN de la Confédération qui réaffirme sa détermination « à combattre tout retour de quelque réforme des retraites visant à supprimer tous les régimes existants, fondés sur la solidarité intergénérationnelle, et à reculer l'âge de départ (âge légal, âge pivot ou d'équilibre, durée de cotisation).

La Santé n'a pas de prix

....

L'AG de l'UCR FO condamne les politiques d'austérité qui ont conduit l'hôpital public au bord du gouffre. La suppression de 115 000 lits en 25 ans dont 17.900 sous la dernière mandature et dont 5700 en 2020 en pleine pandémie, expliquent la situation actuelle qui alarme les personnels soignants.

...

Pour les personnes âgées, c'est une aggravation considérable des risques.

....

L'AG de l'UCR FO revendique la création des milliers de postes nécessaires pour un bon fonctionnement des services de santé, l'arrêt des fermetures d'établissements, de lits et la réouverture des lits d'aval indispensables dans toutes les spécialités ainsi que la création massive de lits de réanimation afin de prendre en charge les patients dans de bonnes conditions.

Les EHPAD ne doivent pas être des machines à cash

...

L'AG de l'UCR FO s'oppose fermement à toute financiarisation de la vieillesse.

...

Aussi, pour l'AG de l'UCR FO, plus que jamais, la revendication d'un agent par résident dans les EHPAD est d'actualité. De la même façon, l'AG de l'UCR FO revendique la construction en nombre d'EHPAD publics pour faire face aux besoins liés au vieillissement de la population.

Plus que jamais, la création de 100 000 postes pour tous les services d'aide à domicile et une amélioration de leur rémunération, de leur formation et de leurs conditions de travail est indispensable pour permettre une prise en charge répondant aux besoins.

Perte d'autonomie et 5^{ème} branche ou la mise à l'écart des retraités

Concernant la perte d'autonomie, l'AG rappelle qu'elle constitue un risque de santé au même titre que n'importe quelle maladie et doit relever de la branche maladie de la Sécurité sociale qui repose sur des cotisations constitutives du salaire différé et garantissant les droits des assurés.

....

Aussi, pour l'AG de l'UCR-FO, la seule façon d'en finir avec les restes à charge demandés aux personnes âgées et leurs familles consiste en la prise en charge de l'autonomie à 100 % par la Sécurité sociale dans le cadre de l'assurance maladie.

Pour la Défense de la Sécurité sociale basée sur le salaire différé.

L'AG de l'UCR FO réaffirme son attachement aux principes fondateurs de la sécurité sociale basée sur le salaire différé et dénonce la mise à la charge de celle-ci de ce qu'il est convenu d'appeler la « dette Covid ». Cette situation résulte d'une décision politique des pouvoirs publics et de la politique de fiscalisation des ressources de la Sécurité sociale via la CSG, en substitution des cotisations patronales, via la hausse de la part de TVA affectée à la Sécurité sociale et via le prolongement de la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS) qui alimente la CADES et ce, jusqu'en 2033 !

L'AG de l'UCR FO considère que toutes les décisions des pouvoirs publics visent à une absorption du budget de la protection sociale dans celui de l'Etat ...

L'AG de l'UCR demande la suppression de la CSG et sa reconversion en cotisations sociales.

Pour l'accès aux soins pour tous : Non à la « Grande Sécu » !

L'AG de l'UCR FO condamne également le projet de « Grande Sécu » qui confirme la volonté des pouvoirs publics de prendre en main toute la couverture sociale des travailleurs de ce pays pour alléger encore la participation des entreprises à son financement. Comme pour les retraites, le but ultime est le contrôle total du panier de soins remboursé par l'assurance maladie et les mutuelles au prix de la disparition de celles-ci.

L'AG de l'UCR FO s'oppose à ce projet et soutiendra toute action de défense des mutuelles et de la protection complémentaire maladie contre les appétits des groupes assurantiels privés.

Elle exige, dans le public comme dans le privé, que les mêmes droits soient ouverts pour tous, actifs et retraités.

....

L'UCR-FO réaffirme son attachement aux valeurs mutualistes historiques : caractère non lucratif, solidarité et instances démocratiques. Elle rappelle l'opposition de la Confédération à l'Accord National Interprofessionnel de 2013, susceptible de permettre une diminution des droits.

L'UCR FO revendique l'instauration d'un plafonnement des cotisations et le rétablissement de celui qui a été supprimé en 2017 pour les retraités adhérents à leur mutuelle d'entreprise.

Non à la « dématérialisation » dans les rapports des retraités avec les administrations, médecins, services publics ou commerciaux.

L'AG de l'UCR FO constate que le gouvernement se saisit de la pandémie pour amplifier le recours à la dématérialisation, aux services numériques. Elle condamne le développement exagéré de ces pratiques conduisant à ce que l'on appelle la « fracture numérique », dénoncée par un rapport de la Défenseure des droits.

...

L'AG de l'UCR FO exige le rétablissement des services publics supprimés et de l'accueil par des agents, le droit au maintien des formulaires papier et l'envoi de document d'information réguliers, que ce soit dans le domaine public (énergie, Sécurité sociale...) ou commercial (banques, vente par correspondance).

L'UCR-FO et les instances publiques : HCFEA, CDCA, CRCA

....

L'UCR FO rappelle que les représentants FO dans les CDCA y sont pour y défendre les positions de Force Ouvrière et ne sauraient participer à l'élaboration et à la cogestion des politiques publiques. Entre les gouvernants et les gouvernés, nous avons choisi : nous sommes du côté des gouvernés.

Rétablissement des libertés individuelles et collectives.

L'AG de l'UCR FO s'indigne que la crise de la COVID-19 ait pu servir de prétexte à la mise en place d'une multitude de lois et décrets sur l'état d'urgence sanitaire, sur la « Sécurité globale », etc.... Elles ont entraîné des limitations au droit de réunion, de manifestation, la création d'un passe sanitaire devenu passe vaccinal qui est devenu dans certains cas un motif de licenciement.

Avec la Confédération, l'AG de l'UCR FO appelle « au rétablissement de toutes les libertés individuelles et collectives, dont les libertés syndicales, et la réintégration de tous les salariés suspendus du fait du passe sanitaire ».

Mobilisation et Unité d'action

L'AG de l'UCR FO se félicite que l'unité d'action dans le cadre du groupe des 9 ait permis depuis plusieurs années maintenant la mobilisation des retraités sur des revendications claires. Elle mandate les instances qui seront élues pour poursuivre dans cette voie étant entendu qu'avec la Confédération « elle ne s'engagera dans aucune politique d'accompagnement, de Co législation, ou même d'union nationale sous aucun prétexte, pas même la guerre. »

Congrès confédéral

....

Pour l'AG de l'UCR FO, ce congrès sera aussi un tremplin pour développer l'UCR, les UDR et les sections fédérales de retraités.

Elle appelle tous les syndicats à informer leurs adhérents qui partent en retraite à renouveler leurs adhésions car « Retraité un jour, syndiqué toujours !



Paul Barbier, nouveau responsable de l'UCR FO

Les sections se réunissent

Bordeaux

Mardi 24 mai, l'Ag du syndicat des cheminots de Bordeaux autour du secrétaire Benjamin s'est réuni à l'UD FO 33 en présence du secrétaire de l'UD Philippe Mano et de Mickaël Loncke secrétaire fédéral. A noter, une discussion sur les conséquences de l'accord CFDT UNSA SUD supprimant le dictionnaire des filières et les classifications et les moyens d'y résister

A son issue a eu lieu une réunion des retraités cheminots d'Aquitaine avec la participation de



Michèle Wagner, secrétaire de l'UDR 33 et élue du BN de l'UCR et de Gérard Le Mauff.

Les questions abordées ont été : la nouvelle gestion « digitalisée » des

FC, la décision de la conférence nationale de septembre concernant le prix de la vignette UCR et, surtout, le bilan de l'AG de l'UCR des 11 et 12 mai à Marseille (détail de la résolution adoptée). La dégradation du pouvoir d'achat et la situation catastrophique des services publics, notamment en matière de santé ont été au centre des débats.



Le verre de l'amitié et un repas en commun ont permis de prolonger les échanges

Jean Claude Durrieu au côté de Madeleine « Mado » Gil (veuve de Michel Gil ancien secrétaire régional de Bordeaux)

Agenda militant

- Congrès confédéral FO : du 30 mai au 3 juin à Rouen
- 7 juin : réunion de la section de Rennes
- 9 juin : Bureau national de la Section fédérale des retraités
- 16 juin : réunion de la section de Marseille
- 22 juin : réunion de la section de Lyon
- 22 juin : Bureau fédéral